

CHARTRE D'UTILISATION DE LA PLATEFORME SC3M

I. Informations générales

1. Localisation

Plateforme SC3M

Unité RMeS UMR 1229 / UFR d'Odontologie

1 place Alexis Ricordeau - 44042 Nantes cedex 1

Tél : 02 44 76 90 56 ou 02 40 41 29 99

Mail : sc3m@univ-nantes.fr

- Microtomie : 1^{er} étage, pièces 116
- Inclusion/coloration histologie : 1^{er} étage, pièce 117
- Immunohistochimie/hybridation in situ : 1^{er} étage, pièce 114
- Préparation échantillons histologie : 1^{er} étage, pièce 114 et 115
- Microscopie électronique à balayage : 1^{er} étage, pièce 125
- Microscopie électronique à transmission : 1^{er} étage, pièce 124
- Ultra-microtomie : 1^{er} étage, pièce 113
- Préparation microscopie électronique : 1^{er} étage, pièce 113 à 115
- Micro-tomographe à rayon X : 1^{er} étage, pièce 121
- Analyse d'image : 1^{er} étage, pièce 125
- Catwalk : UTE faculté de médecine, 5^{ème} étage, pièce 569

2. Personnels de la plateforme

Responsables scientifiques :

Guicheux Jerome, mail : jerome.guicheux@univ-nantes.fr, tél : 02 40 41 29 19

Vinatier Claire (adjointe), mail : claire.vinatier@univ-nantes.fr, tél : 02 40 41 29 99

Responsables techniques :

- Microscopie électronique/micro-tomographie/analyse d'images : Véziers Joëlle, mail : joelle.veziers@univ-nantes.fr, tél : 02 40 41 29 99
- Histologie : Lesoeur Julie, mail : julie.lesoeur@univ-nantes.fr, tél : 02 44 76 90 56
- Catwalk : Masson Martial, mail : martial.masson@univ-nantes.fr, tél : 02 40 41 11 67

Personnel technique :

- Analyse d'image : Atrousseau Florent, mail : florent.aatrusseau@univ-nantes.fr, tel : 02 40 41 29 99
- Histologie:
Dutilleul Maeva, mail : maeva.dutilleul@univ-nantes.fr, tél : 02 40 41 29 79
Schaefer Aurélie, mail : aurelie.ngo-van-do@inserm.fr, tél : 02 40 41 11 67
Vignes Caroline, mail : vignes.caroline@univ-nantes.fr, tél : 02 40 41 29 44

II. Règlement d'accès

1. Conditions d'accès

La plateforme SC3M est accessible à toute la communauté scientifique (académique, privée et clinique). Toute personne désirant faire appel aux services de la plateforme s'engage à se tenir informée de la charte d'utilisation, de ses éventuelles évolutions et à la respecter.

SC3M est une plateforme spécialisée en microscopie électronique, en micro-tomographie, en analyse d'image, en catwalk et en histologie. Au sein de la plateforme est proposé un ensemble de services, cela implique :

- la formation, le conseil et le suivi des utilisateurs
- la mise à disposition des équipements et des consommables
- des prestations de service

Un projet peut toutefois être refusé si les responsables de la plateforme estiment qu'il se trouve hors de leur champ de compétence ou qu'il ne peut être réalisé dans un délai acceptable.

La plateforme SC3M et ses utilisateurs sont soumis au règlement intérieur de l'unité RMeS U1229 dont il conviendra de prendre connaissance.

2. Modalités d'accès

L'accès à la plateforme SC3M nécessite l'acceptation de la charte d'utilisation. Elle sera lue et signée par tous les utilisateurs et demandeurs de prestations.

L'autorisation d'accès aux différents équipements de la plateforme est soumise à une formation préalable de l'utilisateur par les personnels de la plateforme et est octroyé lorsque le degré d'autonomie de l'utilisateur est jugé suffisant par ces derniers.

3. Engagements de SC3M

La plateforme SC3M s'engage à :

- o proposer des services de qualité, bénéficiant des évolutions techniques et scientifiques
- o conseiller les utilisateurs sur les techniques les plus adaptées aux besoins des projets
- o former les utilisateurs afin qu'ils deviennent autonomes
- o fournir les consommables nécessaires aux prestations (sauf anticorps primaires et sondes en histologie)
- o informer les utilisateurs dans les plus brefs délais de tout dysfonctionnement d'un matériel qui pourrait impacter leur projet et à communiquer sur la remise à disposition de l'appareil.
- o assurer la surveillance, la maintenance et le bon état des appareils

III. Aspects organisationnels

1. Accès au matériel, réservation et utilisation

Les utilisateurs ne peuvent utiliser les équipements qu'après avoir suivi la formation par le personnel de la plateforme et avoir reçu l'autorisation pour les utiliser en autonomie.

L'utilisateur s'engage à réserver ses séances d'utilisation du matériel. Les utilisateurs appartenant à l'unité U1229 peuvent réserver les équipements directement sur le logiciel de réservation interne ; les utilisateurs extérieurs à l'U1229 doivent soumettre leur demande de réservation aux responsables techniques qui y répondent dans les plus brefs délais.

L'utilisateur s'engage à ne pas réserver de façon inconsidérée le matériel mis à disposition.

L'utilisation du matériel doit se faire dans le respect strict du règlement d'hygiène et sécurité de l'unité RMeS et des bonnes pratiques de laboratoire. Tous les équipements, instruments et postes de travaux devront être nettoyés (et décontaminés si besoin) à la fin de chaque session. Tout déchet devra être éliminé dans les poubelles et containers spécifiques selon les règles d'hygiène et sécurités de l'unité U1229. L'utilisation des systèmes de sécurité présents sur les appareils est obligatoire lors de l'utilisation et du nettoyage.

Pour le bon fonctionnement de la plateforme, l'utilisateur s'engage à respecter le matériel. Lorsque les règles d'utilisation du matériel ne sont pas respectées ou qu'un dommage important subi par un appareil a pour conséquence la mise hors service de ce dernier, les responsables de la plateforme SC3M se réservent le droit de radier de manière temporaire ou définitive l'utilisateur fautif. L'utilisateur s'engage à dédommager la plateforme pour toute panne ou casse liée à une utilisation non conforme aux modes opératoires indiqués lors de la formation.

L'utilisateur s'engage à signaler sans délai au responsable technique de la plateforme (ou en son absence au personnel) tout problème rencontré lors de l'utilisation du matériel ou tout constat qu'un consommable ou un produit arrive à épuisement.

Le port de la blouse et des équipements de protection individuelle inhérents à l'activité sont obligatoires sur la plateforme. Un registre « Hygiène et Sécurité » est présent au secrétariat de l'unité RMeS et une armoire à pharmacie est disponible près de la pièce 117. Des personnels SST sont présents dans l'unité.

2. Règles lors d'une demande de service

Tout nouvel utilisateur doit contacter les responsables de la plateforme, en amont du projet afin de pouvoir échanger, évaluer la faisabilité technique et apporter des conseils.

Cette rencontre permettra également de présenter le mode de fonctionnement de la plateforme et de signer la présente charte d'utilisation.

Il convient d'envoyer un mail au(x) responsable(s) scientifiques et techniques afin de convenir d'un rendez-vous. En cas de besoin, le mail générique sc3m@univ-nantes.fr permet d'envoyer le message à tous les responsables de la plateforme.

Toute demande de prestation pour la mise au point de nouvelles techniques (immunomarquage, acquisition au microtomographe, analyse d'image, préparations d'échantillons, ...) devra être discutée au préalable avec les responsables techniques de la plateforme.

L'utilisateur s'engage à n'utiliser la plateforme qu'une fois son projet accepté par les responsables de la plateforme.

3. Echantillons

L'utilisateur s'assure de la qualité du traitement des échantillons avant leur arrivée sur la plateforme. SC3M ne saurait, dans le cas contraire, être tenu responsable de résultats non-conformes.

L'utilisateur s'engage à récupérer ses échantillons (blocs, lames, ...) et les données obtenues (lames virtuelles, analyse d'images, ..) à la fin du projet.

L'utilisateur s'engage à utiliser le système de traçabilité mis en place sur la plateforme.

En histologie le traitement d'échantillons humains non fixés est strictement interdit.

4. Tarification

Les tarifs sont établis en fonction du rattachement administratif du demandeur (utilisateur interne à RMeS, SFR François Bonamy, laboratoire académique hors SFR François Bonamy ou entreprise privée) et de la taille des échantillons. Ils sont validés par le comité de direction de l'U1229 en début d'année.

La mise à disposition des appareils de la plateforme est facturée en fonction du temps de réservation (un créneau entamé =1heure).

Les prestations de formation sont facturées par journée de formation.

Un tableau « des utilisateurs de la plateforme » est à remplir par le manipulateur autonome en histologie afin de facturer les consommables et réactifs en fonction de la quantité utilisée.

L'utilisateur s'engage à remplir ce document et à le transmettre par voie électronique à la responsable technique de la plateforme toutes les fins de mois.

En histologie, pour les utilisateurs internes de l'unité RMeS, des relevés de prestations sont envoyés au responsable du projet tous les trimestres.

Les tarifs peuvent être réévalués tous les ans.

En dehors de ces utilisateurs internes, pour toute demande de prestation, un devis est réalisé par le responsable technique de la plateforme. En cas d'acceptation, le demandeur doit renvoyer ce devis signé et accompagné d'un bon de commande au responsable technique. Tant que ces documents ne sont pas en possession des responsables techniques de la plateforme SC3M, le projet ne peut débuter.

Tout responsable de projet s'engage à régler les sommes dues pour les travaux effectués sur la plateforme. En cas de non-paiement, il se verra refuser l'accès à la plateforme.

IV. Valorisation de la plateforme

1. Implication du personnel

Lorsque la participation d'un ou plusieurs membres de la plateforme a été décisive dans la conduite du projet, notamment dans le cadre de développements technologiques, expertise technique ou scientifique, prestation nécessitant un investissement en temps important (mise au point immunomarquage sensible, analyse d'image, ...), ce (ou ces) personnel(s) devra (ont) figurer dans la liste des cosignataires de l'article. Ce point doit être discuté en amont, si possible, de la réalisation des prestations.

Les données le (ou les) concernant seront soumises à relecture par ce (ou ces) personnel(s) avant toute publication ou communication scientifique.

2. Mention de la plateforme dans les publications

Dans un souci de valorisation de la plateforme, il est convenu que les utilisateurs mentionneront dans les remerciements la personne ayant réalisé les travaux ainsi que la plateforme SC3M dans toute publication utilisant des données qui ont été générées par la plateforme.

3. Envoi des références des publications

Les utilisateurs s'engagent à transmettre aux responsables de la plateforme les références de toutes les publications mentionnant la plateforme SC3M ou portant la signature d'un personnel de la plateforme.

V. Acceptation de la charte

La signature de la charte vaut acceptation de tous les points développés précédemment, l'utilisateur s'engage ainsi à respecter sans restriction les termes de la présente charte.

Tout contrevenant prend le risque de se voir interdire l'accès à la plateforme.

Je, soussigné(e),....., certifie avoir lu la charte d'utilisation de la plateforme SC3M, et m'engage à en respecter sans restriction les termes.

Fait à Nantes, le

Signature de l'utilisateur

Précédée de la mention « lu et approuvé »